

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire sur convocation du 03/06/2020

-- MARDI 9 JUIN – 19h HEURES --

Présents : M. MARCHI Jean-Claude, Maire

Mmes ALBELDA VIALLES Sabine, DA COSTA Evelyne, ESPADA Isabelle, JACQUET-RICARD Caroline, LACOTTE Sylvie, MONCHAUX-FOUHETY Caroline, VIALA Camille et MM. BOSC Alain, DALMAS Jérémie, DUHAN Fabien, ELIEZ Jacques, JOLIDON Jean-Pierre, MEUNIER Mickaël, ROUSSEL Emmanuel.

Secrétaire de séance : Mme DA COSTA Evelyne

M.MARCHI souhaite modifier l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- Contrat cantine scolaire : négociation Covid-19,
- Demande de subvention parking Rue du Château,
- Travaux Ecole,
- Travaux appartement communal Espace Jourfier,

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents.

Approbation du PV du 24/05/2020 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24/05/2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Indemnités des élus

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les articles L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT fixent les indemnités maximales du maire et des adjoints.

Il propose d'attribuer les indemnités suivantes :

- M. MARCHI Jean-Claude, maire : 12,10% de l'indice 1015 soit 470,62€
- Mme DA COSTA Evelyne, 1^{er} adjoint : 6,80% de l'indice 1015 soit 264,48€
- M. ELIEZ Jacques, 2^{ème} adjoint : 6,80% de l'indice 1015 soit 264,48€
- M. BOSC Alain, 3^{ème} adjoint : 6,80% de l'indice 1015 soit 264,48€
- Mme ALBELDA VIALLES Sabine, 4^{ème} adjoint : 6,80% de l'indice 1015, soit 264,48€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Délégation de pouvoirs au Maire

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en application de l'article L.2122-22 du CGCT le maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé en tout ou partie de certaines missions énumérées aux paragraphes 1 à 17.

Il propose au conseil de recevoir les délégations suivantes :

- *réaliser emprunts et actes nécessaires, dans la limite des crédits votés au budget
- *créer les régies comptables des services municipaux
- *prononcer la délivrance et reprise de concessions des cimetières
- *accepter dons et legs
- *intenter des actions en justice ou défendre la commune, dans tous les cas
- *régler dommages d'accidents dont sont impliqués les véhicules municipaux, sans limite

Il précise qu'il sera rendu compte au conseil des décisions prises par délégation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Commissions Communales et élection des membres

En raison du renouvellement général du conseil municipal, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de constituer les commissions communales.

Il précise que ces commissions sont présidées par le maire et composées de membres élus au sein du conseil municipal.

Les commissions communales suivantes sont créées :

- **Finances** : Mmes DA COSTA et ESPADA et MM. BOSC, ELIEZ, DUHAN. Suppléant : M. JOLIDON
- **Urbanisme** : MM. BOSC, ELIEZ, MEUNIER, ROUSSEL et DUHAN.
- **Vie Scolaire** : Mmes DA COSTA, VIALA et MM. DALMAS et ELIEZ
- **Communication Information** : MM. DUHAN, JOLIDON et Mmes ALBELDA-VIALLES, JACQUET-RICARD
- **Cadre de vie** : Mmes ESPADA, MONCHAUX-FOUHETY, LACOTTE, ALBELDA-VIALLES, DA COSTA et M. DUHAN.
- **Calamités agricoles** : MM. MEUNIER et DALMAS
- **Bulletin municipal** : Mmes ALBELDA-VIALLES, DA COSTA et MM. DUHAN, ELIEZ
- **Conseil d'école** : Mmes DA COSTA et VIALA
- **Culture** : Mmes ALBALDA-VIALLES, MONCHAUX-FOUHETY, JACQUET-RICARD et DA COSTA.
- **Environnement** : Mmes ESPADA, LACOTTE et MM. DALMAS, ELIEZ

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

CCAS - Election des membres

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'à l'occasion du renouvellement des conseillers municipaux il convient d'élire les membres du conseil d'administration du centre Communal d'Action Sociale, établissement public administratif obligatoire, régit par le décret 95-562 du 06-05-1995 modifié.

Il expose que le Conseil d'Administration est composé :

- du Maire, Président de droit,
- de membres élus en son sein par le conseil municipal,
- de membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal.

Il propose de fixer à 5 le nombre de membres à élire en son sein, et de proclamer élus membres du CCAS : DA COSTA Evelyne (nommée vice-Présidente), VIALA Camille, ESPADA Isabelle, LACOTTE Sylvie et ELIEZ Jacques.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Commission d'Appel d'Offres – Election des membres

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres. Après avoir procédé aux opérations de vote, l'attribution des sièges est la suivante :

Membres titulaires :

M. BOSC Alain
M. ELIEZ Jacques
M. ROUSSEL Emmanuel

Membres suppléants :

Mme MONCHAUX-FOUHETY
M. MEUNIER Mickaël
M. JOLIDON Jean-Pierre

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Objet : Commission des Impôts – Proposition de commissaires titulaires et suppléants

M. le Maire invite l'Assemblée à dresser la liste de contribuables à soumettre à la DGI pour nomination de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants.

Une liste de 24 personnes proposées à la désignation de commissaires titulaires et suppléants par les services fiscaux est dressée, soit :

ELIEZ Jacques, BOSC Alain, DA COSTA Evelyne, DUHAN Fabien, MEUNIER Mickaël, JOLIDON Jean-Pierre, VIALA Camille, ESPADA Isabelle, ROUSSEL Emmanuel, ALBELDA-VIALLES Sabine, LACOTTE Sylvie, MONCHAUX-FOUHETY Caroline, ALCAZER Stéphane, MARCO-RUFFIER Isabelle, NOGUERO Robert, BRALS-VISTE Jacqueline, RICARD Guy, DELMAS Alain, LAMBERT Patricia, FRANCES Florent, GALIBERT Philippe, ALCALINE Michel, CAUQUIL-PONS Jeanine, VIALLES Georges.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Désignation des délégués au Collège de Murviel les Béziers

Vu les statuts du Collège de Murviel les Béziers, il convient de désigner 2 délégués titulaires.

Ont obtenu au premier tour :

M. JOLIDON Jean-Pierre 15 voix

Mme JACQUET-RICARD Caroline 15 voix

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Désignation des délégués au SMEDH Hérault Energies

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Energies du Département de l'Hérault, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Ont obtenu au premier tour :

M. JOLIDON Jean-Pierre 15 voix (TITULAIRE)

M. ROUSSEL Emmanuel 15 voix (SUPPLEANT)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Désignation des délégués au SIVU de la Gendarmerie

Vu les statuts du SIVU de la Gendarmerie, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Ont obtenu au premier tour :

M. JOLIDON Jean-Pierre 15 voix (TITULAIRE)

M. ELIEZ Jacques 15 voix (SUPPLEANT)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Nomination d'un délégué au PECH BLEU

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la nécessité de nommer un délégué chargé de représenter la commune aux assemblées de la Société d'Economie Mixte du PECH BLEU.

Il fait part de la candidature de Mme ESPADA Isabelle et propose de lui donner la qualité de délégué chargé de représenter la commune aux assemblées de la Société d'Economie Mixte du PECH BLEU.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Désignation des délégués au SI MARE et LIBRON

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en raison du renouvellement général du conseil municipal il convient d'élire les délégués pour représenter la commune auprès du Syndicat intercommunal Mare et Libron.

Sont désignés pour siéger :

-> Monsieur MARCHI Jean-Claude

-> Monsieur BOSC Alain

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Recrutement d'agents saisonniers pour l'été 2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée,

Qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques, pour la période du 1^{er} juillet au 31 Août 2020. Il propose de recruter 6 emplois à temps non complet (20h hebdomadaires) pour exercer les fonctions d'AGENT TECHNIQUE correspondant au grade d'ADJOINT TECHNIQUE.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

COVID 19 : soutien économique au bars-restaurants

M. le Maire rappelle la crise sanitaire du Covid 19 et les mesures gouvernementales de fermeture des bars et restaurants au 14 mars 2020. Le bar-restaurant le Café Co. a cessé son activité et s'en est suivie une lourde perte financière pour cet établissement.

M. le Maire donne lecture au conseil de la demande des gérants du Café Co. pour

- une exonération de la redevance d'occupation de la Place du 14 Juillet pour l'année 2020
- une extension du périmètre de la terrasse sur le domaine public afin de garantir la bonne pratique des gestes barrières et notamment l'espacement des tables.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Subvention CD34 – patrimoine voirie 2020 : parking Rue du Château

M. le Maire fait part au conseil municipal du projet d'aménagement du parking du Château côté RD154 et côté Rue du Parc. Les travaux envisagés sont les suivants : terrassement, réfection de la chaussée et maçonnerie. L'ensemble des travaux représente une dépense de 60 900.00 € HT. M. le Maire précise que cette opération peut bénéficier du soutien financier du Conseil Départemental de l'Hérault par le biais du programme patrimoine voirie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Hérault.

Ecole Abel Gau : travaux électriques

M. le Maire fait part de la nécessité de remplacer les luminaires du groupe scolaire devenus énergivores du fait de leur vétusté. Il présente un devis d'un montant de 2 642.00€ HT de l'Entreprise BRIONES pour l'implantation de pavés leds.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Logements communaux : climatisation

M. le Maire fait part de la demande du locataire du logement communal du dernier étage sur l'espace Jourfier pour l'installation d'un système de climatisation. En raison des périodes de canicules récurrentes les températures s'élèvent au-delà du seuil acceptable.

Il présente un devis d'un montant de 2 090.00€ HT de l'Entreprise BRIONES.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Contrat cantine scolaire : négociation Covid-19

M. le Maire indique qu'une négociation est en cours concernant les frais fixes facturés par le prestataire de fournitures des repas scolaires non commandés en raison de la fermeture de l'école.

La séance est levée à 20h30.

Fait à Autignac, le 15 Juin 2020

*Le Maire
Jean-Claude MARCHI*

